

# Le Grand Parisien

**FORÊT DE FONTAINEBLEAU** | Serge Geoffre était poursuivi pour avoir modifié les marquages peints sur les troncs afin de différencier ceux à abattre par l'ONF et ceux à protéger.

## L'homme qui refusait les coupes d'arbres a été relaxé

Sophie Bordier

**A L'ÉNONCÉ** du jugement, à la barre, ce jeudi, Serge Geoffre plaque longuement ses mains sur ses yeux. « Oh merci ! », lance-t-il à la juge du tribunal correctionnel de Fontainebleau. Elle vient de prononcer la relaxe.

Dans le public, une femme tente un début d'applaudissement avant de croiser le regard dissuasif de l'huissier et de la magistrate du parquet. Finalement, c'est hors de la salle d'audience que le militant écologiste et ses proches laissent éclater leur surprise et leur joie. « C'est incroyable ! », répète en boucle Serge Geoffre. Une militante de Sauver la forêt de Fontainebleau le félicite. Le parquet avait requis trois mois d'emprisonnement avec sursis et une amende de 5 000 €. avec sursis.

### 3 985 faux ronds bleus constatés

Agé de 62 ans, cet habitant d'Avon était poursuivi pour avoir peint des points bleus à la façon de l'Association des amis de la forêt de Fontainebleau (AAFF) qui signalaient ainsi les arbres remarquables protégés. On lui reprochait également d'avoir volontairement effacé des marquages rouges réalisés sur le bois par des agents de l'Office national des forêts (ONF), afin notamment d'identifier les arbres dangereux à abattre.



Fontainebleau, jeudi. Serge Geoffre ici avec M<sup>re</sup> Alexis Baudelin, qui tient en main le prononcé du jugement. Le militant risquait trois mois d'emprisonnement avec sursis.

Le geste de Serge s'inscrit dans une contestation « active » et colorée de la gestion du massif forestier de Fontainebleau et l'abattage des arbres par l'ONF. Une gestion jugée « productiviste » au détriment du vivant, crucial en cette période de réchauffement climatique. Et il n'est pas le seul : l'AAFF a compté jusqu'à 3 985 faux ronds bleus entre octobre 2020 et janvier 2023.

Il était également reproché à ce membre du Groupe national de surveillance des arbres d'avoir tagué un panneau de chantier signalant des coupes d'arbres et une barrière forestière avec l'inscription « ONF - FRIC, ONF - Sacca » ». L'ONF et l'AAFF avaient déposé plainte. La police a mené une enquête, notamment grâce aux clichés des appareils photos à déclenchement automatique postés dans les bois par les forestiers.

Un homme âgé de 60 à 70 ans, aux cheveux gris, avait été repéré. En avril 2025, Serge Geoffre a été interpellé.

Lors de l'audience du 19 mars, le sexagénaire a reconnu les tags. Au jeu des couleurs, il a admis avoir peint un seul faux rond bleu et



Ces points bleus, normalement dessinés par l'Association des amis de la forêt de Fontainebleau, signalent les arbres remarquables.

en avoir effacé un rouge. Le militant a dit vouloir alerter le public sur la « gestion productiviste et à court terme » de la forêt par l'ONF, néfaste en ce temps de réchauffement climatique : « Les arbres séquestrent le CO<sub>2</sub>, climatisent l'atmosphère. La forêt est un écosystème vivant et je me bats pour le vivant. »

### « Cela fait courir un risque au public »

Le tribunal l'a entendu. Selon lui, « les enjeux de prévention du réchauffement climatique, constituent un sujet d'intérêt général. Les faits poursuivis sont directement en rapport avec l'exercice de la liberté d'expression de Serge Geoffre et portent sur un sujet d'intérêt général ». En conclusion, « l'incrimination pénale des actes reprochés constitue une ingérence disproportionnée dans l'exer-

cice de sa liberté d'expression ». Un argument déjà soulevé en défense par son avocat, M<sup>re</sup> Alexis Baudelin.

Directrice de l'agence Île-de-France Est de l'ONF, Juliette Falvre accuse le coup « Pour nous, le marquage d'arbres n'est pas politique. C'est un outil technique indispensable pour gérer la forêt dans l'intérêt général. On coupe 30 000 m<sup>3</sup> par an contre 50 000 m<sup>3</sup> il y a vingt ans. La coupe apporte de la lumière bénéfique aux jeunes pousses, les artères de demain. »

Elle dit l'utilité « écologique et sociale » du bois, « ressource locale, décarbonée, qui se substitue aux énergies fossiles ». Les faux marquages inquiètent. « Un rond rouge signale un arbre dangereux. S'il est recouvert, cela fait courir un risque au public dans cette forêt très fréquentée. »

De son côté, le président de l'AAFF, association forte de mille adhérents, s'attendait à « une peine symbolique pour qu'il ne recommence pas ». « Pour moi, ce n'est pas de la liberté d'expression. Comme si on me donnait le droit de taguer le château de Fontainebleau pour contester la couleur du ravalement ! Ce monsieur a détourné un système de protection des arbres pour perturber la sylviculture. Le rond bleu, c'est un label. S'attaquer à la chose n'est pas la protéger ! », peste Bertrand Debilly.

Selon lui, le guide des arbres remarquables édité par l'AAFF « n'a plus de sens ». « Durant deux ans, on a effacé tous les faux ronds bleus, mais d'autres étaient repeints. Certains arbres comptaient quatre ronds bleus. »



**La forêt est un écosystème vivant et je me bats pour le vivant**

Serge Geoffre, 62 ans